Jeudi 22 Mars 2018

24 Magazine

Prolongation/Au sujet des corps en décomposition à Casep-Ga

Les familles pourraient ester en justice

Guy-Romuald MABICKA

Libreville/Gabon

Si leurs préoccupations premières étaient de respecter les programmes des obsèques, la probabilité d'aller devant les tribunaux n'a pas été exclue par les familles au moment de récupérer les dépouilles de leurs proches.

LA Compagnie africaine de sépulture du Gabon (Casep-Ga) a été assiégée, vendredi 16 mars courant, par des familles venues pour le traitement et la récupération des dépouilles de leurs proches. L'on parle d'une dizaine de familles environ, qui n'ont pas compris et apprécié de trouver les corps des leurs en état de décomposition, alors qu'elles y étaient, pour certaines, depuis deux semaines. Il était absolument impossible de marcher

dans l'enceinte de cette structure sans se pincer le nez. Tellement les odeurs pestilentielles étaient fortes et insupportables depuis l'entrée des locaux. Une situation pour le moins inhabituelle dans un secteur aussi sensible.

Qu'est-ce qui a bien pu se passer pour que l'on en arrive à cette situation pour le moins incommodante? Sur place, les familles des morts n'ont pas eu de réponse. Accompagné des siens, Paulin s'y est rendu pour la dépouille de son géniteur. «La famille ayant programmé la sortie du corps dans l'aprèsmidi de vendredi 16 mars, puis la veillée en soirée, nous y sommes donc allés pour son traitement. Lorsque nous sommes arrivés, nous



Le ministère de la Santé dont Denise Mekam'ne a la charge se doit de réagir.

avons trouvé la dépouille de papa à même le sol et en état de décomposition. Ce n'était pas le seul cas. Nous avons alors entrepris de rencontrer les responsables de Casep-Ga pour qu'ils nous expliquent ce qui a bien pu se passer, sachant que le corps y a été déposé depuis deux semaines. Mais le patron de cette entreprise a fait la sourde oreille», raconte-t-il.

ATTITUDE HAUTAINE. Face à ce qu'elles ont considéré comme une attitude hautaine du directeur général de Casep-Ga, qui ne voulait pas les recevoir, les familles n'ont pas trouvé mieux que d'ériger des

barricades sur les différentes voies autour de cette maison de pompes funèbres. Une façon de hausser le ton pour mieux se faire entendre. Et cela a marché.

En effet, les policiers dont la mission est notamment de maintenir l'ordre dans la cité, sont arrivés et ont échangé avec les familles pour comprendre les raisons de leur courroux. Ensuite, ils ont rencontré le directeur général de Casep-Ga, qui est finalement venu prendre un certain nombre d'engagements visant à calmer les parents des défunts. Selon ces derniers, leur interlocuteur aurait évo-



qué un problème de remontée du gaz. C'est pourquoi, il aurait instruit ses employés de les joindre pour anticiper le traitement des corps.

Dans la thanatopraxie, il est fait obligation aux promoteurs, entre autres équipements, de disposer d'une chambre froide en parfait état pour la conservation des corps. La Compagnie africaine de sépulture du Gabon en possède d'ailleurs. En bon état ? Vraisemblablement pas. Sinon, l'on ne serait pas arrivé à ce désagrément. Selon les spécialistes du métier, une chambre froide neuve peut être exploitée pendant une quinzaine d'années. Voire plus. «Elle peut tomber en panne, du fait des coupures récurrentes d'électricité qui abîment notamment ses moteurs. Cela pourrait expliquer ce qui s'est passé la semaine dernière à Casep-Ga», confie notre interlocuteur.

Serait-ce une avarie de cette nature qui a été causée à celle de Casep-Ga? Nous ne le saurons peut-être jamais. La direction générale de cette maison de pompes funèbres ayant simplement refusé de répondre à nos questions. Et les proches des dépouilles dans tout cela?

RÉPARATION. Ven-

dredi dernier, elles se sont contentées de respecter le programme des obsèques. Mais aussi l'offre du responsable de l'entreprise, celle de leur rembourser les frais relatifs au traitement des corps et de supporter ceux liés au transport desdites dépouilles jusqu'aux maisons mortuaires et aux lieux d'enterrement. Notamment pour ceux dont les morts devaient être inhumés hors de Libreville.

Cependant, elles n'excluent pas de porter l'affaire devant la justice pour demander "réparation". «Nous avons d'abord voulu finir avec les obsèques de notre sœur. Il est fort possible que nous saisissions la justice, parce qu'un tel acte ne peut pas rester impuni. C'est triste de devoir inhumer son parent dans cet état», a déclaré Iérôme M.

Pour Christelle A., l'entreprise Casep-Ga a failli. Elle doit donc répondre de ses manquements devant la justice. Et si les familles se rétractaient au dernier moment, le parquet pourrait-il se saisir de l'affaire, comme il est autorisé lorsqu'il n'y a pas de plainte après un assassinat prouvé?

À moins que le ministère de la Santé prenne l'affaire en main. Ce département, à travers l'Inspection générale de la santé, a, entre autres missions, le contrôle des maisons funèbres pour s'assurer que toutes les conditions de conservation des corps et de réduction des risques sanitaires liés à l'activité sont respectées. L'inspection fera-t-elle son travail en toute liberté et en a-t-elle les moyens?.



Les responsables de Casep-Ga ont-ils trouvé une solution pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise ?



Dans les locaux de Casep-Ga, les proches des défunts n'ont pas caché leur colère.